

ARRETE N°126/2026

**OBJET : COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE – LISTE DES MEMBRES**

La Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'Egalité des chances ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2143-3

Vu la délibération du Conseil municipal n°1016, en date du 31 mai 2007 portant création d'une Commission communale pour l'accessibilité ;

Vu l'arrêté n°75/2021 du 18 octobre 2021 « Commission communale pour l'accessibilité – Liste des membres » ;

Considérant que la commission précitée doit être composée notamment de représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, d'association ou d'organisme représentant les personnes âgées et de représentants des acteurs économiques ;

Considérant qu'il appartient à Madame la Maire de présider la Commission communale pour l'accessibilité et d'arrêter la liste de ses membres ;

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : L'arrêté n°75/2021 du 18 octobre 2021 est reporté.

Article 2 : Madame la Maire fixe, conformément aux textes en vigueur, la liste des membres de la Commission communale d'accessibilité comme suit :

Sont désignés en qualité de représentants de la commune :

- ✓ Madame Isabelle PITSCH
- ✓ Monsieur Paul BADRI
- ✓ Madame Nadège BERTHAULT
- ✓ Madame Catherine ROUSSEAU

Est désigné en qualité d'usager de la commune :

- ✓ Monsieur Thierry BIDARD

Est désignée en qualité d'usager de la commune :

- ✓ Madame Janet OTT

Est désigné en qualité de représentant des acteurs économiques :

- ✓ Monsieur Max PILLET – Pharmacie PILLET

Article 3 : Le présent arrêté pourra être déféré au Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Monsieur le Directeur général des services de la mairie, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à :

- ✓ Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- ✓ Chaque représentant sus-désigné

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 08 juin 2026

Madame la Maire,  
Laëtitia DEVRIENDT.



REÇU EN PREFECTURE

Le 11/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_AR-077-217703503-2026 06 08-ARRETE\_126\_